

Procès-verbal

Assemblée communale 29 septembre 2020

Présidence: Monsieur Sébastien Dorthé

Scrutateurs: Laurence Schafer, Lysiane Egger et Francis Corpataux

Citoyens habilités à voter en matière communale :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 décembre 2019 (ce PV ne sera pas lu ; il est à disposition au bureau communal ou peut être consulté en ligne sur notre site internet www.matran.ch).
2. Comptes 2019, rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière.
3. Modification du budget des investissements 2020 – principe et financement
 - 3.1 Réfection des deux trottoirs sur le pont de l'autoroute.
 - 3.2 Suppression des gendarmes couchés de la route de l'Ecole.
 - 3.3 Crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement du complexe scolaire.
4. Election d'un membre de la Commission des naturalisations.
5. Nombre de conseillers communaux pour la période 2021-2026.
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers.

A 20h05, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. L'assemblée a lieu exceptionnellement à la halle de gym en raison du COVID-19. **M. Sébastien Dorthé** rappelle les prescriptions sanitaires pour cette assemblée. Il nomme ensuite les scrutateurs et demande de compter les personnes présentes. Le secrétaire n'a pas le droit de vote.

Personnes présentes :	83
Citoyens présents ayant le droit de vote:	82

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

M. Dorthé demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Avant de commencer l'assemblée, **M. Sébastien Dorthé** excuse l'absence de M. Christian Nobs, président de la commission financière, qui a perdu sa maman cet après-midi. L'assemblée se lève et observe un moment de silence.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2019 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch.

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion.

M. Charly Bochud pense qu'il y a une erreur au point 5.2.8 Aménagement de la TransAgglo, 4^{ème} alinéa. Il est fait mention que le tracé après la nouvelle halte Avry/Matran est au Sud des voies CFF. A son avis, le tracé est au Nord.

M. Nicolas Rérat confirme qu'à cet endroit le tracé est au Nord des voies CFF.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose à l'assemblée de l'adopter à main levée. Au vote, le procès-verbal, avec la remarque de M. Bochud, est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	83
Citoyens présents ayant le droit de vote:	82
Approuvent:	82
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Comptes 2019, rapport de l'organe de révision, et préavis de la commission financière.

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente les comptes 2019. Les comptes 2019 bouclent, avant amortissements extraordinaires avec un bénéfice de **CHF 121'604.11** alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 5'800.-. M. Dumoulin relève qu'il est étrange de présenter les comptes 2019, alors que les travaux de préparation du budget 2021 ont commencé, ce d'autant plus que ce budget 2021 devra être établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. C'est un travail très conséquent mais nous sommes en bonne voie dans l'avancement de nos travaux grâce à l'engagement de toutes les personnes impliquées dans cette mise en œuvre.

Il ne va pas entrer dans les détails de ce nouveau modèle comptable qui sera présenté lors de la prochaine Assemblée communale de décembre 2020. Ce sera aussi l'occasion pour l'Assemblée d'adopter notamment un nouveau règlement sur les finances communales, obligatoire avec MCH2.

M. Dumoulin passe ensuite en revue les différents chapitres en commentant les faits marquants. Il présente ensuite la proposition de répartition du bénéfice. Avec cette proposition, le Conseil communal renonce à faire des provisions complémentaires en lien avec la réforme fiscale des entreprises, dénommée actuellement « RFFA » ainsi que pour le financement des mesures compensatoires de la réforme de la caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg.

Il rappelle que des montants, respectivement de l'ordre de CHF 600'000.00 et de CHF 275'000.00, ont été provisionnés ces dernières années et devraient en principe être suffisants

Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2019 : Bénéfice brut de CHF 121'604.11

Proposition de répartition du bénéfice (amortissements extraordinaires)

Place de sport	CHF	84.75
Véhicule	CHF	39'158.50
Total amortissements extraordinaires	CHF	39'243.25
Bénéfice final	CHF	82'360.86

20

M. Dumoulin présente ensuite la récapitulation des comptes d'investissement. Les charges s'élèvent à CHF 1'581'007.17 pour des recettes de CHF 53'828.65, soit un excédent de charges de CHF 1'527'178.52. Les détails de ces comptes des investissements étaient publiés dans le Matr'en cause.

Il commente le bilan au 31 décembre 2019.



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2019 : Bilan

Situation au :	1 ^{er} janvier 2019	31 décembre 2019
Actif	8'693'592.16	8'164'298.52
Disponibilités	2'127'752.66	972'103.81
Débiteurs	1'904'189.95	1'896'664.94
Placements	2'949'298.65	2'949'303.60
Actifs transitoires	463'009.60	277'098.90
Patrimoine administratif	1'127'231.95	1'903'550.57
Prêt – part. permanentes	122'109.35	165'576.70

22

Bilan - Actifs

Disponibilités : 972'103.81 dont l'essentiel est placé sur un CCP et est disponible immédiatement pour les investissements en cours.

Débiteurs : 1'896'664.94. Il s'agissait au 31 décembre 2019 surtout d'acomptes d'impôt 2019 dus. Une grande partie de ce montant a d'ailleurs été encaissé à ce jour.

Placements : 2'949'303.60 dont près de CHF 1'000'000.- sur un compte de dépôt, disponible sur simple préavis de 3 mois. Le solde, soit environ CHF 1'900'000.- est constitué des terrains que la commune a acquis auprès de la Maison St-Joseph et d'un terrain industriel acquis en 2006 dans le secteur du Publo.

Actifs transitoires : 277'098.90. Comme dans tout bilan comptable, il s'agit des écritures comptabilisées afin de rattacher les différentes charges et recettes dans le bon exercice comptable.

Patrimoine administratif : 1'903'550.57. Il s'agit du patrimoine communal nécessaire au bon fonctionnement de la commune ou qui est obligatoire, soit les réseaux d'eau potable et des eaux usées, les routes, l'école, la halle de gym, la place de sport, l'administration, le cimetière, la déchetterie, etc. De nombreux postes sont entièrement amortis et figurent actuellement pour CHF 1.00 au bilan.

Prêts et participations permanentes : 165'576.70. Il s'agit d'investissements dans des structures privées ou dans d'autres communes : comme par exemple la Résidence de l'Arney, le stand de tir de Rosé, Forum Fribourg ou la SAIDEF.



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2019: Bilan

Situation au	1 ^{er} janvier 2019	31 décembre 2019
Passif	8'693'592.16	8'164'298.52
Engagements courants	525'422.44	500'449.19
Dettes à court terme	3'563.15	3'508.00
Dettes moyen/long terme	0.00	0.00
Engag. entités particulières	21'808.11	21'822.58
Provisions	1'098'269.90	1'098'269.90
Passifs transitoires	122'526.25	125'890.00
Réserves	3'643'897.06	3'053'892.76
Fortune	3'278'105.25	3'360'466.11

23

Bilan - Passifs

Engagements courants : 500'449.19. Il s'agit des créanciers, soit des factures qui étaient à payer au 31 décembre 2019.

Provisions : 1'098'269.90. Il s'agit d'une part d'une provision de CHF 223'269.90 pour combler si nécessaire des pertes sur débiteurs très importantes. D'autre part, il s'agit des 2 provisions qu'il a évoqué tout à l'heure, à savoir CHF 600'000.00 pour la réforme fiscale des entreprises et CHF 275'000.00 pour la réforme de la caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg.

Passifs transitoires : 125'890.00. Pareil que pour les actifs transitoires, à savoir des écritures comptabilisées afin de rattacher les différentes charges et recettes dans le bon exercice comptable.

Réserves : 3'053'892.76 dont par exemple :

- réserve pour acquisition de terrain pour CHF 1'413'569.00
- réserve réseau d'eau potable pour CHF 646'095.99
- réserve réseau des eaux usées pour CHF 230'896.37

Fortune : 3'360'466.11, soit les bénéfices nets accumulés au fil du temps qui sont reportés au bilan.

Au vu du résultat de ces comptes 2019 et du bilan, la situation financière de la commune est toujours extrêmement favorable. Cela permettra de maintenir les prestations offertes par la commune à ses citoyens et de procéder ces prochaines années à des investissements de grande importance.

Il présente également le document « hors bilan ».



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2019 : Engagement hors bilan au 31 décembre 2019

AGGLO	CHF	91'092.92
Réseau santé de la Sarine	CHF	191'936.00
Association du CO de la Sarine	CHF	585'450.00
Consortium pour l'alimentation en eau de Fribourg	CHF	15'000.00
Home médicalisé de Cottens	CHF	1'684'127.25
Coriolis Infrastructures	CHF	15'851.00
FC Matran : Cautionnement d'un emprunt	CHF	8'550.00
Total	CHF	2'592'007.17

24

M. Sébastien Dorthé le remercie pour sa présentation et cède la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Joël Frossard, président ad interim, donne lecture du préavis de la commission financière.

Préavis relatif aux comptes 2019

« Sur la base du rapport de révision établi par Fiduservice SA, d'une séance de travail avec mes collègues de la CFM et d'un entretien avec MM. Dorthé et Dumoulin accompagnés de notre boursier communal, la CFM préavise favorablement les comptes qui vous sont soumis pour approbation.

Nous constatons que notre commune se porte bien, avec une fortune nette de CHF 3'360'466.11 – qui représente près de 41% de notre bilan. Au final, après amortissements extraordinaires ainsi que l'attribution aux provisions, le bénéfice net de l'exercice 2019 se monte à CHF 82'360.86 alors que le budget 2020 prévoyait un déficit de CHF 5'800.-. Les raisons expliquant ce résultat à nouveau remarquable, vous ont été commentées ce soir et communiquées dans le Matr'en cause. Globalement, les postes de charges sont correctement maîtrisés, respectivement sous contrôle.

Le bilan comptable de la commune au terme de l'exercice 2019 est extrêmement sain. Celui-ci doit nous permettre de lancer les investissements attendus sans crainte et valide pleinement la décision prise avant Noël d'abaisser une nouvelle fois le taux d'impôt pour les personnes physiques, et ce pour une année civile.

En fin de compte et sans vous faire lecture du rapport complet de l'organe de révision, nous vous recommandons également d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

Que le Conseil communal dans son ensemble ainsi que le personnel de la commune trouvent ici nos remerciements pour leur engagement en faveur des citoyennes et des citoyens de Matran.

M. Sébastien Dorthé remercie la commission pour son préavis et pour son travail. Il ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve les comptes 2019 tels que présentés dans Matr'en cause, le rapport de l'organe de révision des comptes, ainsi que le rapport de la commission financière.

Résultat du vote à main levée

Le Conseil communal ne participe pas au vote, conformément à l'art. 18, alinéa 3 de la Loi sur les communes. Au total, 8 personnes n'ont pas le droit de vote (7 conseillers communaux et le secrétaire non-domicilié à Matran).

Personnes présentes	86
Citoyens présents ayant le droit de vote :	78
Approuvent:	78
Refus:	0
Abstention :	0

3. Modification du budget des investissements 2020 – principe et financement

3.1 Réfection des deux trottoirs sur le pont de l'autoroute.

M. Michaël Studer, conseiller communal responsable des routes, présente cet objet.

Suite à l'expertise de notre service technique et du constat conjoint avec le mandataire de l'OFROU, force est de constater que l'état sanitaire des trottoirs du ponts de l'autoroute sont dans un état de dégradation avancée. Ces derniers doivent faire l'objet d'une réfection globale, tant sur l'aspect structurels (bordures qui se décollent, nombreuses fissures, etc..) que sur l'aspect de l'étanchéité du pont (participation de l'OFROU) ainsi que de la mise en conformité des rabaissements utiles aux passages à piétons (inexistant actuellement).

Ces trottoirs étant des objets édilitaires communaux et faisant l'objet d'une convention avec l'OFROU, cet assainissement est à la charge de la commune hormis la participation aux frais d'étanchéité se montant à CHF 5000.-. Pour ce faire, le Conseil communal vous propose d'accepter un montant d'investissement de CHF 120'000.- qui sera financé par des liquidités. En cas d'acceptation, les travaux pourront-être réalisés durant l'automne 2020.

M. Sébastien Dorthé remercie M. Studer pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement de CHF 120'000.- qui sera financé par des liquidités. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Joël Frossard, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

Suite à l'expertise de notre service technique et du mandataire de l'OFROU, et afin de garantir la sécurité de nos concitoyen(ne)s, nous estimons que cet assainissement est

nécessaire, c'est pourquoi la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 120'000.- (avec une participation de l'OFROU de CHF 5'000.- pour l'étanchéité) ainsi que son financement par des liquidités

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 120'000.00 pour la réfection des deux trottoirs du pont de l'autoroute et son financement par des liquidités. **M. Sébastien Dorthé** informe l'assemblée que 3 personnes supplémentaires sont arrivées, portant le nombre de personnes présentes à 86.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	86
Citoyens présents ayant le droit de vote :	85
Approuvent:	84
Refus:	0
Abstentions :	1

3.2 Suppression des gendarmes couchés de la route de l'Ecole.

M. Michaël Studer, conseiller communal responsable des routes, présente cet objet.

Le projet de suppression des gendarmes couchés a fait l'objet d'un dossier de plans d'approbation publiés dans la FO n° 19 du 10 mai 2019 et approuvés par la DAEC en date du 8 octobre 2019. Ce dossier n'avait suscité aucune opposition.

L'objectif de cette suppression est de garantir le confort des usagers des transports publiques en relation avec l'augmentation de la cadence des bus au ¼ d'heure, ainsi que de réduire les nuisances sonores y relatives. A cet effet, des compléments de modération sont à l'étude et en cours de tractation avec les divers services de l'Etat compétents afin de garantir la sécurité et d'éviter le transit parasite comme voulu lors de la mise en place du concept actuel.

Le devis proposé inclut la suppression des 4 décrochements verticaux et la réfection du trottoir au nord de l'arrêt de bus des Glycines afin de permettre le passage des personnes à mobilités réduites. Il relève que ces travaux font partie intégrante d'une étude sur la mobilité qui a fait l'objet d'une information dans Matr'en causes.

Les coûts sont devisés à CHF 50'000.- TTC, ce dernier sera financé par les liquidités de la commune.

M. Sébastien Dorthé remercie M. Studer pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet investissement de CHF 50'000.- qui sera financé par des liquidités. Il cède ensuite la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Joël Frossard, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Afin de garantir le confort des usagers des transports publics ainsi que de réduire les

nuisances sonores y relatives, la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 50'000.-, ainsi que son financement par des liquidités. »

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

M. Juan Serafin Hisado demande si l'étude sur le 30km/concerne aussi d'autres quartiers. Il pense notamment à la sécurité des enfants.

M. Michaël Studer lui répond que les travaux de cet investissement visent principalement à éliminer les nuisances sonores et améliorer le confort des usagers des bus. Les rétrécissements vont rester et feront partie intégrante de l'étude sur le concept 30 km/h. Par contre, l'étude de mobilité concerne tous les quartiers.

M. Francis Baeriswyl s'étonne qu'il y ait aussi des travaux sur le trottoir près de l'arrêt de bus des Glycines.

M. Michaël Studer lui répond que c'est pour limiter les coûts et réaliser les travaux en une seule fois, tant ceux des gendarmes couchés et que ceux du concept de mobilité.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve l'investissement de CHF 50'000.00 pour la suppression des gendarmes couchés sur la route de l'Ecole et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	86
Citoyens présents ayant le droit de vote :	85
Approuvent:	81
Refus:	0
Abstentions :	4

3.3 Crédit d'étude pour l'agrandissement et l'assainissement du complexe scolaire.

M. Sébastien Dorthé, conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire, ainsi que **M. Simon Gabaglio**, conseiller communal responsable de l'école présentent cet objet.

M. Simon Gabaglio informe l'assemblée sur la situation actuelle des effectifs scolaires. 8 salles de classe sont utilisées sur les 9 salles disponibles (131 élèves). De même pour l'AES, on approche parfois le nombre limite pour l'accueil (35 places).

Avec l'arrivée de 1000 habitants ces prochaines années, on peut s'attendre à 12 élèves supplémentaires par niveau soit une centaine d'élèves au total. De ce fait, nous aurions besoin de 12 salles de classe de classe et d'une quinzaine de places supplémentaires d'accueil pour l'AES. Avec près de 230 élèves, la commune aurait besoin également de locaux supplémentaires ou à adapter (salle d'appui, salle logopédie, salle des maîtres, salle technique et salle de réunion).

M. Sébastien Dorthé refait l'historique du complexe scolaire. L'Ecole de Matran est composée de 3 bâtiments appondus et réalisés successivement, à savoir le bâtiment central (dans lequel, il y a notamment la salle communale) qui date de 1977, les pavillons qui datent de 1991 et l'AES qui date de 2010. Après l'abandon, en Assemblée communale, du projet de transformation de l'ancienne école (Route de la Forge 11) et l'impossibilité d'acquérir la Maison St-Joseph, il apparaissait judicieux de continuer à mener des réflexions s'agissant de nos infrastructures scolaires.

Il est à noter qu'aucun assainissement sérieux n'a été réalisé pour chacun desdits bâtiments depuis leur construction initiale, de sorte qu'un état des lieux s'imposait. En parallèle, l'exécutif a souhaité évaluer les possibilités d'agrandir le complexe scolaire, eu égard à l'arrivée des enfants sur son territoire d'ici les prochaines années. En effet, aucune classe n'est intégralement compatible avec les normes en vigueur. Ces réflexions ont été effectuées durant l'année 2019 avec le concours de différents mandataires

Dans ce cadre, en sus des travaux impératifs de réfections à assumer (rénovation complète des façades, rénovation de la toiture, désamiantage, changement des fenêtres et stores, rénovation des installations électriques du bâtiment de 1977, etc...), il a été requis des mandataires de présenter une étude de faisabilité pour que des solutions soient trouvées pour augmenter le nombre de salles de classe.

Après que différentes propositions aient été présentées et en tenant compte des impératifs financiers, une option a été retenue, à savoir, d'une part, d'améliorer les infrastructures existantes (y compris la salle communale et sa cuisine) et, d'autre part, d'intégrer, dans le secteur, un nouveau bâtiment permettant d'accueillir de nouveaux espaces dédiés à l'enseignement obligatoire.

Cependant, afin de ne pas partir « tête baissée » dans ce projet conséquent, le Conseil communal souhaite qu'une étude complète et exhaustive soit accomplie dans le but de présenter à l'assemblée une proposition finale dans le cadre d'un crédit d'investissement. Pour l'aider, une commission sera créée et composée de conseillers, de membres de la commission financière et de l'énergie, d'enseignant, du service technique et de citoyens.

M. Sébastien Dorthé présente ensuite le plan de financement pour ce crédit d'étude de CHF 460'000.- qui sera financé par des liquidités et en partie par notre réserve constituée précisément pour la réalisation d'études (CHF 100'000.-).

M. Joël Frossard, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« Afin de répondre aux futurs besoins liés aux agrandissements de notre commune, notamment avec le quartier de La Pala et dans un futur proche le nouveau quartier de « Champ Riond », il nous faudra augmenter de façon conséquente la capacité de notre cercle scolaire, en restant pro active, la commune de Matran agit correctement, c'est pourquoi la CFM préavise favorablement le crédit de CHF 460'000.-, ainsi que son financement par des liquidités. »

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

M. Dominique Chenaux estime qu'il serait préférable de raser les bâtiments existants et de reconstruire à neuf, avec l'avantage d'avoir des locaux vraiment adaptés et aux normes en

vigueur.

M. Sébastien Dorthé confirme que le Conseil communal a examiné cette éventualité, mais qu'il ne l'a pas retenue pour des raisons de coûts. On parle d'un crédit d'environ 5 à 7 millions de francs pour le projet retenu et de 9 à 11 millions pour une reconstruction.

M. Alberto Ferreiro demande si le projet de fusion du Gd-Fribourg peut changer les besoins de la commune.

M. Sébastien Dorthé peut difficilement répondre à cette question avec certitude. On parle d'une hypothèse pour le projet de fusion. Ce que le Conseil communal ne veut pas, c'est perdre du temps et que la commune doive ensuite acquérir des containers pour scolariser les enfants. Il relève également que le partenariat avec Avry pour le cercle scolaire se terminera l'année prochaine et de ne devrait pas être renouvelé car les deux communes ne veulent pas des transports scolaires. Mais quoique qu'il arrive, un cercle scolaire de Matran devrait être maintenu.

M. Laurent Ziegler a des craintes que le projet présenté soit trop petit.

M. Sébastien Dorthé relève que le projet parle de 4 salles ou plus. L'étude devra également affiner les besoins réels. Il relève que le Conseil communal n'a pas la volonté de mettre en zone des nouveaux terrains dans les 15 prochaines années, ce qui stabilisera la population après l'arrivée des habitants dans les nouveaux quartiers.

M. Simon Gabaglio précise les enfants arrivent souvent par vague et que la commission devra prendre en compte ce phénomène pour affiner les besoins en locaux.

MM. Alain Blanc et Francis Corpataux demandent des précisions sur l'organisation du concours.

M. Sébastien Dorthé relève que le Conseil communal doit trouver un mandataire qui devra établir le cahier des charges de ce concours. La commission de bâtisse fonctionnera alors comme un jury et le résultat du concours définira les mandataires qui collaboreront sur ce projet. Un montant de l'ordre de CHF 60'000.- est prévu pour l'ensemble de cette phase.

M. René Ducry estime qu'il est plus avantageux d'avoir un complexe neuf ce qui diminue les frais d'exploitation et d'entretien à futur.

M. François Roubaty est également en faveur de raser les bâtiments existants et de reconstruire de nouveaux bâtiments sans utiliser le terrain prévu dans le projet du Conseil communal. Il doit s'agir non seulement d'un bon projet pour les 10 prochaines années, mais aussi pour le long terme, avec également une nouvelle salle communale. Il estime enfin, que quelle que soit la solution retenue, il faudra de toute façon des containers provisoires pendant les travaux.

M. Michel Diot est aussi favorable à la démolition des bâtiments, plutôt que de faire du rapiéçage sur des vieux bâtiments. Le fait de devoir utiliser pendant quelques temps des containers ne doit pas être un frein, sachant que de nos jours leur confort s'est nettement amélioré.

Mme Stéphanie Colella propose des membres du Conseil des parents soient également intégrés à la commission de bâtisse.

M. François Le Fort demande s'il n'est pas envisageable de louer des salles de classe à la commune d'Avry dont l'école était surdimensionnée il y a quelques années.

M. Sébastien Dorthé relève que ce n'est plus le cas actuellement, dès lors que toutes les classes sont utilisées.

M. Francis Corpataux demande s'il n'est pas possible de louer des salles à Caritas pendant la démolition.

M. Simon Gabaglio relève qu'il n'y a plus de locaux qui pourraient faire office de salle de classe.

Mme Catherine Charpier estime qu'il faudrait ouvrir l'école, par exemple en y intégrant un centre intergénérationnel en bois.

Mme Maria Vacher demande s'il ne serait pas judicieux, en fonction de l'augmentation de la population, d'y intégrer une crèche.

M. Sébastien Dorthé relève que les besoins actuels sont couverts par la crèche d'Avry-Bourg. D'autre part, la création d'une crèche est à l'étude dans le quartier de Champ-Riond.

Mme Martina Soto Kohler estime qu'il s'agit de créer à l'école un centre du village plus sympathique qu'actuellement. Il s'agirait de réaliser des lieux de rencontres pour les familles et les jeunes.

Mme Sarah Dévaud demande des précisions sur ce que va voter l'assemblée avec toutes les propositions qui ont été faites lors de ce débat.

M. Sébastien Dorthé propose à l'assemblée de voter un crédit d'étude de CHF 460'000.- pour le complexe scolaire. Ce crédit d'étude devra examiner la proposition du Conseil communal, mais également d'examiner toutes les options évoquées par l'assemblée principalement l'opportunité de démolir les bâtiments existants pour reconstruire un nouveau complexe scolaire. Il demande si un citoyen est contre cette proposition.

Comme ce n'est pas le cas, l'Assemblée approuve le crédit d'étude de CHF 460'000.00 pour le complexe scolaire et son financement par des liquidités.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	86
Citoyens présents ayant le droit de vote :	85
Approuvent:	84
Refus:	0
Abstentions :	1

4. Election d'un membre de la Commission des naturalisations

M. Sébastien Dorthé, Syndic, présente cet objet. En raison de son déménagement, le Conseil communal a reçu en novembre 2019 la démission de Mme Anne-Sophie Brady, Conseillère communale et vice-présidente de cette commission. Pour les 6 derniers mois de cette législature, le Conseil communal a reçu deux candidatures à savoir celle de Mme Christine Lebrun et celle de M. Bernard Chassot, conseiller communal qui a remplacé Mme Brady.

M. Sébastien Dorthé demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures. Ce n'est pas le cas. Il demande aux deux candidats de se présenter.

Mme Christine Lebrun se présente. Elle est arrivée à Matran en juillet 1989. Elle est mariée, a deux grands enfants qui ont fait leur vie. Elle a 63 ans et est à la retraite. Elle était médecin anesthésiste. C'est avec plaisir qu'elle se met à disposition pour cette commission.

M. Bernard Chassot est satisfait de constater qu'une personne se mettre à disposition pour une tâche communale. Il retire dès lors sa candidature.

M. Sébastien Dorthé demande à nouveau à l'assemblée s'il y a une autre candidature. Comme ce n'est pas le cas, Mme Christine Lebrun est élue par applaudissement.

5. Nombre de conseillers communaux pour la période 2021-2026.

M. Sébastien Dorthé, Syndic, présente cet objet. Depuis la révision du 27 septembre 1999 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, les communes sont en droit de choisir le nombre de conseillers communaux (entre cinq et neuf membres). A défaut d'un choix, ce sont les règles ordinaires de la Loi sur les communes qui sont appliquées. Il est ainsi prévu que dès 1'200 habitants le Conseil communal se compose de neuf membres.

A Matran depuis de 30 ans le nombre de conseillers communaux est de sept et donne satisfaction notamment pour la répartition des dicastères. Par ailleurs, afin de soutenir les Conseillers communaux dans leurs tâches respectives, tant l'administration que le service technique, créé en 2009, se sont développés, notamment par l'engagement de ressources supplémentaires au fil des années. En effet, une efficace complémentarité entre professionnels et élus est gage de prestations de qualité. Ainsi, le Conseil communal actuel propose de maintenir le statut quo.

M. Sébastien Dorthé ouvre la discussion sur ce point.

M. Michel Diot relève que la commune a bien renforcé le staff administratif et technique ces dernières années et de ce fait un conseil communal à 7 membres semble une bonne solution. Les mieux placés pour en parler sont les conseillers communaux, et ainsi il n'y a pas de raison à s'opposer la proposition du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée décide de fixer le nombre de conseillers communaux à 7 pour la législature 2021-2026.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	86
Citoyens présents ayant le droit de vote :	85
Approuvent:	84
Refus:	1
Abstentions :	0

6. Informations du Conseil communal

M. Sébastien Dorte, syndic, relève que le Conseil communal va communiquer sur 2 dossiers.

Eclairage public

M. Sébastien Dorte relève que lors de la dernière assemblée, M. Alberto Lamas était intervenu pour proposer des économies d'énergie sur l'éclairage public. Le Conseil communal a examiné la possibilité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit. Conclusion : c'est cher et compliqué. D'autre part, des tests sont effectués avec des détecteurs qui déclenchent l'éclairage que lorsqu'il y a des mouvements. La commission de l'énergie suivra le dossier.

Pedibus

M. Simon Gabaglio a le plaisir d'informer l'assemblée qu'une ligne de Pedibus a été créée pour cette rentrée scolaire à l'instigation de Mme Stéphanie Colella et de quelques mamans. Cette ligne Pedibus part du nouveau quartier de la Pâla et emprunte par exemple le sentier du Millenium. Si d'autres personnes souhaitent créer une nouvelle ligne, elles peuvent le contacter.

7. Divers.

M. Sébastien Dorte ouvre la discussion.

M. Michel Diot relève que la population attend toujours un trottoir pour se rendre à Matran Centre. La réalisation de ce trottoir est cependant liée au réaménagement de la jonction autoroutière et il y aurait une opposition qui bloque ce projet.

M. Michaël Studer relève que ce n'est plus le cas, et que le permis a été octroyé il y a quelques jours.

Mme Sarah Dévaud relève que l'OFFROU a mis à l'enquête des mesures d'allègement pour les nuisances sonores de l'autoroute. Plusieurs propriétaires non satisfaits se sont déjà regroupés en vue de déposer des oppositions. Elle demande quelle est la position de la commune.

M. Sébastien Dorthé répond que le Conseil communal a mandaté son service technique pour examiner le dossier en vue de faire une opposition. Cependant l'opposition portera sur l'intérêt général de la commune et ne peut pas défendre des intérêts privés. De ce fait, il conseille aux propriétaires non satisfaits d'entreprendre des démarches personnelles.

M. Gérard Guex demande si un propriétaire peut obtenir une aide du service technique.

M. Sébastien Dorthé lui répond qu'il peut contacter le service technique pour obtenir des renseignements. Il pourra recevoir une copie de l'opposition et le rend attentif au délai.

M. Laurent Ziegler relève qu'il devient de plus en plus difficile de sortir du secteur Aligro-Groupe E. N'y a-t-il de possibilité de faire un giratoire.

M. Sébastien Dorthé relève qu'il est plus judicieux d'attendre les travaux de la jonction autoroutière. Il précise toutefois que la commune est en contact avec les propriétaires pour leur demander de financer le projet si des travaux sont entrepris.

Mme Yvette Stritt demande des informations sur le déplacement de la ligne à haute tension.

M. Sébastien Dorthé indique que pour ce dossier la mise à l'enquête est terminée. Le Conseil communal a fait une opposition dans l'intérêt général, car il ne peut pas se satisfaire que l'on déplace les nuisances à Matran. Il a demandé que la ligne soit enterrée. Plusieurs propriétaires ont fait opposition pour défendre leurs intérêts personnels. Il a appris en outre que d'autres communes ont fait opposition, notamment pour un problème de piquetage et que l'on pourrait s'acheminer vers une nouvelle publication.

A la demande de **M. Alberto Lamas**, **M. Nicolas Rérat** répond que les autres communes partenaires ont également accepté de financer la TransAgglo comme l'avait fait l'assemblée en décembre 2019.

M. François Roubaty déplore qu'il n'y ait pas de trottoir à la route des bains.

M. Michaël Studer lui répond que la commission des routes examinera tous les aspects sécuritaires dans le cadre de l'étude mobilité.

M. François Roubaty déplore également qu'il n'y ait pas de trottoir et de piste cyclable pour de se rendre à la boulangerie située chez Bauhaus.

M. Sébastien Dorthé lui répond que les membres de la commission des routes qui sont présents prennent note de sa remarque.

M. Charly Bochud déplore que les matranais apprennent de plus en plus d'informations communales par le journal La Liberté, comme par exemple le fait que le syndic ne se représentera pas pour un nouveau mandat au Conseil communal ou pour prendre connaissance de la position du Conseil communal au sujet de la fusion du Grand-Fribourg. Il demande si c'est le nouveau mode de communication du Conseil communal.

M. Sébastien Dorthé lui répond que ce n'est pas le cas. Sur le fait qu'il ne se représente pas pour la prochaine législature, il a simplement répondu à un journaliste lors d'un interview.

Pour ce qui est de la fusion, le Conseil communal aurait communiqué sa position lors de la séance d'information pour la population. Cette position aurait été relayée par la Liberté. Cependant, cette séance a été annulée en raison du COVID et le Conseil communal a sorti un communiqué de presse.

La parole n'est plus demandée.

A 21h40, **M. Sébastien Dorthé** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale :

Le secrétaire :

le syndic:

O. Pillonel

S. Dorthé